

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 143

présenté par  
M. Germain

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 47, substituer au mot :

« obligations »,

le mot :

« engagements ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence, visant à harmoniser la rédaction de cet alinéa avec les dispositions relatives au contrôle et aux sanctions applicables à l'employeur figurant à l'alinéa 26.